

TINCO'infos

Année 2005

Numéro 3 – 3 mars 2005

↳ SUPPRESSION EXCEPTIONNELLE DE PERMANENCE

Pour cause de congés annuels, Madame Caroline MACAIGNE, assistante sociale des services départementaux, ne sera pas présente le vendredi 4 Mars 2005. La prochaine permanence en Mairie de TINCQUES est prévue le vendredi 1er avril 2005, dès 14h00. Entre temps, et pour les affaires urgentes, vous pouvez contacter l'Unité Territoriale d'Action Sanitaire et Sociale (U.T.A.S.S), 31 rue des procureurs à SAINT-POL-SUR-TERNOISE au 03.21.03.44.22.

↳ RETRAITES COMPLEMENTAIRES DES SALARIES (ARRCO, AGIRC)

Si vous souhaitez vous informer et préparer votre dossier de retraite complémentaire, *composez désormais le 0 820 200 075.*

Au bout du fil, un conseiller retraite répondra à toutes vos questions du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00. Il ouvrira votre dossier de retraite complémentaire ARRCO et éventuellement AGIRC si vous avez été cadre, et dressera avec vous la liste des documents que vous aurez à fournir.

Le CICAS vous enverra ensuite votre dossier aux fins de vérifications. Un rendez-vous sera dès lors fixé, soit au siège du CICAS, soit dans l'une des permanences proches de votre domicile.

Enfin, votre dossier sera transmis dans les meilleurs délais à votre (ou vos) institution(s) de retraite complémentaire pour sa mise en paiement ou l'évaluation des droits.

↳ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La C.A.F vient de lancer sa campagne de déclaration de ressources pour l'année 2004. Pour les allocataires, une année entière de prestations familiales dépend du retour de cette déclaration.

Les allocataires peuvent désormais déclarer leur ressources en ligne, sur internet, via le site www.arras.caf.fr.

Ce dispositif constitue une nouvelle étape dans l'objectif visant à offrir une meilleure qualité de service à l'ensemble des allocataires.

IMPORTANT : votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel restent néanmoins nécessaires

FORMATION A L'UTILISATION ET L'APPLICATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Dossier
suivi par : Christian DEPAEUW

Poste : 453

Objet : DAPA

Mairie
Rue de la Gare
62127 TINCQUES

ARRAS, le 17 février 2005

Madame, Monsieur,

L'utilisation et l'application des produits phytosanitaires sont de plus en plus réglementées.

Le transport et le stockage des produits antiparasitaires sont très cadrés et prennent en compte les conditions d'hygiène, de santé et d'environnement.

Tout produit doit être utilisé à bon escient, à savoir les conditions agrométéorologiques, les choix et doses des matières actives et les personnes appliquant ces produits doivent s'équiper de protections normalisées.

Dans le cadre de BCAE (Bonnes Conduites Agro-Environnementales), le centre propose des formations définies ci-dessous :

↳ le DAPA dont la finalité est la détention d'un agrément (*cf programme joint*)

↳ des actions de formation de 2 jours validées par une attestation :

connaissances de base *famille chimique
moyens de lutte
précaution d'emploi*

réglementation *transport, stockage
hygiène, santé
environnement*

Les formations sont dispensées au CFPPA du Pas de Calais à TILLOY LES MOFFLAINES (ARRAS) et RADINGHEM (FRUGES)

Des actions de formation de 2 jours peuvent être assurées dans les communes (15 personnes minimum).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monsieur DEPAEUW au 03.21.60.73.10

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,

Gérard BARBARY,

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles du Pas de Calais
Route de Cambrai 62217 Tilloy les Mofflaines
☎ : 03.21.60.73.10 - ☎ : 03.21.60.73.15 - E-mail : cfppa.arras@educagri.fr